

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **SANTÉ | MANIFESTATIONS DE L'ÉTÉ L'ÉTAT VEILLE À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA PROTECTION ÉCONOMIQUE DES FESTIVALIERS**

Auch, le 4 août 2022

Cette année les différents festivals du Gers ont pu pleinement s'ouvrir aux estivants. Des contrôles réalisés par les services de la DDETSPP (Direction départementale de l'emploi du travail, des solidarités et de la protection des populations) ont été déployés dans le but d'accompagner :

- la réussite de ces festivals en vérifiant la bonne mise en œuvre des attendus sanitaires alimentaires,
- la bonne information des consommateurs sur les prix,
- la présence des allergènes,
- l'origine et les signes de qualité.

Afin que la fête reste pleine et entière, l'État rappelle aux professionnels de la restauration commerciale que la mise en œuvre des règles sanitaires d'hygiène est la première garantie de préservation de la santé des consommateurs.

Plusieurs des contrôles déployés ces dernières semaines ont abouti à des mises en demeure. Celles-ci portaient notamment sur :

- la garantie du circuit d'approvisionnement,
- la traçabilité des produits servis par les restaurateurs,
- la maîtrise des températures de conservation des produits durant cette période de forte chaleur.

De plus, dans un contexte de hausse généralisée des prix, lors des contrôles, la DDETSPP veille à la protection économique des consommateurs, en sanctionnant les pratiques préjudiciables comme les pratiques commerciales trompeuses et l'absence des informations obligatoires.

Service de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67  
Portable. 06.07.18.25.31  
Mél : [pref-communication@gers.gouv.fr](mailto:pref-communication@gers.gouv.fr)

3, Place du Préfet Claude Erignac  
32000 AUCH

